

DEMANDE DE LICENCE 2022/ 2023

Feuille de renseignements à conserver par le club



NOM DU CLUB :

NOM : PRÉNOM :

NATIONALITÉ : NE(E) LE : / / SEXE : FEM. MASC.

ADRESSE :

VILLE : CODE POSTAL : TELEPHONE :

E-MAIL : PROFESSION :

TYPE DE LICENCE (important) :

COMPETITION : LOISIR : DECOUVERTE : ENTREPRISE :
JOUEUR HANDISPORT : OUI NON

- Nouvelle licence (*pas de licence depuis la saison 2007/2008 inclus*)
- Renouvellement
 - Indiquez votre numéro de licence (8 chiffres) :
- Ancien licencié (*au moins une licence depuis la saison 2007/2008 inclus*)
- Licence Loisir vers licence Compétition
 - Indiquez votre numéro de licence (8 chiffres) :
- Mutation
 - Indiquez votre numéro de licence (8 chiffres) :

CATEGORIE DU LICENCIÉ : HOMME FEMME

- SENIORS (né du 01/01/1973 au 31/12/2004)
- ESPOIRS (né en 2005 et après)
- VÉTÉRANS (né en 1972 et avant)

MONTANT DES LICENCES A VERSER AU CLUB			
LICENCE COMPETITION :			
Senior, Vétéran :	€	Espoir :	€
Handisport :	€		
LICENCE LOISIR :			
Senior, Vétéran :	€	Espoir :	€
Handisport :	€		
LICENCE DECOUVERTE :	€		
LICENCE ENTREPRISE :	€		

LE SOUSSIGNE DECLARE avoir pris connaissance des garanties et des informations relatives à l'assurance « individuelle » proposée par la Fédération Française de Football de Table.

SIGNATURE DU LICENCIÉ LE / / 20

SIGNATURE DU PRESIDENT
Sur présentation du certificat médical du demandeur

A joindre avec ce document : 1 certificat médical, 1 photo pour les nouveaux licenciés au format informatique, chèque correspondant à l'adhésion au club (cotisation fédérale + cotisation club + cotisation assurance facultative).
Depuis la saison 2004/2005, chaque joueur dispose d'un numéro de licence à vie, si vous perdez votre licence un duplicata vous sera fait par la FFFT et vous sera facturé 3€

BULLETIN D'ADHESION ASSURANCE INDIVIDUELLE 2022/2023

La F.F.F.T. vous propose le contrat de SMACL Assurances, Cette assurance proposée aux licenciés de la F.F.F.T. comprend deux couvertures :

RESPONSABILITE CIVILE

Garanties responsabilité civile	Montants Par sinistre (non indexés)	Franchises
Tous dommages confondus dont :	8 000 000 euros par sinistre	Néant
- Dommages matériels et immatériels non consécutifs	3 000 000 euros	150 euros
- Dommages immatériels non consécutif	100 000 euros	Néant
Atteintes accidentelles à l'environnement	1 500 000 euros	Néant
Défense pénale / Recours	30 000 euros	SMACL Assurances ne peut être tenue d'effectuer un recours judiciaire que si le préjudice subi par son assuré est supérieur à 500 euros

INDEMNISATION DES ACCIDENTS CORPORELS

	Option 1	Option 2	Option 3
Décès	5 000 euros	10 000 euros	10 000 euros
Invalidité	20 000 euros	40 000 euros	40 000 euros
Indemnités journalières	Néant	Néant	30 euros / jour

FRAIS DE SOINS

- Frais de remplacement ou de réparation des appareils prothétiques ou orthopédiques existants, détériorés accidentellement : 400 €
- Frais de prothèse dentaire : à concurrence de 400 € par dent avec un maximum de 1 000 €
- Frais d'optique : 200 €
- Frais de transport et de rapatriement du blessé par ambulance : 600 €
- Frais de transport de l'accompagnateur reconnu médicalement indispensable : 300 €

SMACL Assurances ne procédera à aucun versement d'indemnité dont le montant serait inférieur à 15 €

ASSISTANCE AUX PERSONNES : Assistance rapatriement, transport sanitaire, transport d'un membre de la famille en cas d'hospitalisation à l'étranger ... La garantie est délivrée par SMACL Assistance.

Coût assurance 1°) et 2°)	3 euros / an	5 euros / an	10 euros / an
---------------------------	--------------	--------------	---------------

Bulletin d'adhésion à retourner à : SMACL – 141, avenue Salvador-Allende – 79031 NIORT Cedex 9

Je soussigné, Nom :, Prénom :, licencié au club :

Adresse :

Email : Téléphone :

Déclare choisir (joindre un chèque libellé à l'ordre de SMACL Assurances) :

l'option 1 → 3 euros /an

l'option 2 → 5 euros /an

l'option 3 → 10 euros /an

Refuse d'adhérer au présent contrat

Attention : Seules les demandes d'adhésion dûment complétées, datées, signées et accompagnées du règlement seront prises en compte par l'assureur.

FAIT A, LE

Signature de l'adhérent précédée de la mention « lu et approuvé »

Pour les mineur(e)s : signature du représentant légal